

# I – HISTORIQUE DU LABORATOIRE :

## A. Présentation du manuel

*Un examen de biologie médicale est un acte médical qui concourt à la prévention, au dépistage, au diagnostic ou à l'évaluation du risque de survenue d'états pathologiques, à la décision et à la prise en charge thérapeutique, à la détermination ou au suivi de l'état physiologique ou physiopathologique de l'être humain (article L. 6211-1 du Code de la santé publique).*

Si l'obtention d'un résultat d'analyse de biologie médicale interprétable suppose que la technique analytique soit fiable et maîtrisée, ce n'est pas suffisant.

La technique de prélèvement de l'échantillon biologique, le recueil des éléments cliniques et administratifs pertinents, la préparation, le transport et la conservation de l'échantillon, qui font partie de l'étape pré-analytique (selon l'HAS), sont tout aussi importants.

Ce manuel a été élaboré :

- selon les exigences réglementaires, notamment celles de la norme NF EN ISO 15189, du GBEA (Guide de Bonne Exécution des Analyses), du décret n°2002-660 du 30 avril 2002 (décret relatif aux conditions de transmission des prélèvements biologiques)
- selon notre expérience (et la vôtre) pour répondre au mieux à vos besoins.

Le respect des exigences exprimées dans ce manuel conditionne l'obtention d'un résultat fiable indispensable aux soins prodigués aux patients.

Votre participation à l'étape pré-analytique est garante d'un résultat fiable.

Ce manuel est composé de deux parties :

- les recommandations pré analytiques de l'acte de prélèvement, du transport et des informations permettant une prise en charge efficace des patients. Cette partie n'est pas éditée, elle est accessible sur le site internet du laboratoire.
- le référentiel des analyses qui présente les analyses réalisées au plateau technique de Dijon, les conditions de prélèvement, de transport et de conservation des échantillons.

Ce manuel est applicable sur le PT de Dijon. Il vous est possible de télécharger sur le site le manuel complet.

Le présent manuel est évolutif, merci de nous faire part de vos remarques pour son amélioration.

Il est mis à jour par le laboratoire :

- au minimum une fois par an.
- à l'occasion de tout changement majeur (changement d'automate, de méthode de prélèvement).
- en temps réel pour la partie : les fiches descriptives des analyses.

Certaines informations concernant les analyses sont susceptibles de subir des modifications en cours d'année (changements mineurs). Il est donc conseillé, au moindre doute :

- de se référer à la version électronique mise à jour en cas de changement des conditions pré analytiques sur notre site internet
- ou de téléphoner à votre site de prélèvement habituel.

- dans le cas où une analyse peu fréquente ne figurerait pas dans le Référentiel, il faut impérativement vous renseigner auprès de votre site de prélèvement habituel.